



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

Arrêté interdisant le stationnement au droit du chantier et interdisant la circulation sur une portion de la VC n°7 dite Chemin Bide Handia et fixant un itinéraire N° A128-2023

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et d'interdire la circulation sur la VC n°7 dite chemin Bide Handia, **le mercredi 22 novembre 2023**, pour des travaux de réparation d'un fourreau télécom endommagé au milieu de la chaussée.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les travaux de réparation d'un fourreau télécom endommagé au milieu de la chaussée sont prévus sur la VC n°7 dite chemin Bide Handia le mercredi 22 novembre 2023.

Par conséquent, le stationnement sera interdit au droit du chantier et un itinéraire de déviation sera mis en place par la VC n°1 dite chemin des Crêtes et la RD936 route du bourg et route de Lahonce.

ARTICLE 2 : L'entreprise COREBA, représentée par M. Sébastien BEZANCON 195 Chemin des Pignadas 64240 HASPARREN, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société COREBA d'Hasparren
- le responsable des services techniques.

BRISCOUS le 17 novembre 2023

L'Adjoint au Maire, par suppléance
Patrick ELIZAGOYEN

